

S'engager dans une association

## Description

S'engager dans [une association](#) permet de soutenir une cause à laquelle vous êtes sensible. Il s'agit d'une démarche et d'un projet personnel. A cette fin, il existe différents moyens pour rejoindre une association.

En fonction de votre projet personnel, il convient de choisir le [type d'association](#) dans lequel s'engager. L'association peut être [sportive](#), [caritative](#), de [protection des animaux](#) ou encore une [association culturelle](#).

[Créer mon association en ligne](#)

## Pourquoi s'engager dans une association?

S'engager dans une association permet de s'impliquer dans un **projet de votre choix** et défendre une bonne cause.

Cette implication est un moyen d'épanouissement personnel, tout en apportant de l'aide à la société sur un sujet précis.

De plus, intégrer une association permet de découvrir de nouvelles perspectives et de rencontrer de nouvelles personnes. Certaines associations permettent également de voyager et de découvrir de nouvelles cultures.

Enfin, l'engagement associatif permet de développer **certaines aptitudes et compétences** (esprit d'équipe, etc) qui sont toujours valorisées sur un CV.

## Comment bien s'engager dans une association?

Avant de s'engager dans une association, il est primordial de choisir une association qui vous correspond. Une fois l'association choisie, il est essentiel de respecter ses engagements.

## Les démarches préalables à l'engagement

Dans un premier temps, si vous désirez vous lancer dans une aventure associative, il

---

est important de **bien choisir votre association**. Elle doit correspondre à votre vision, vos envies, vos valeurs, vos disponibilités et vos centres d'intérêts.

De ce fait, pour faciliter ce choix vous pouvez vous interroger sur :

- Le domaine d'action et les missions de l'association ;
- La possibilité de travailler seul ou en équipe ;
- Les compétences recherchées par l'association ;
- La cible d'action de l'association : enfants, personnes âgées, etc ;
- La disponibilité demandée par l'association, etc.

Enfin, afin de bien cibler une association, il est possible d'assister à des **réunions d'informations**.

## Le respect de l'engagement

Ensuite, une fois l'association intégrée, il est primordial d'être **ponctuel et régulier** dans sa participation.

Généralement, un bon engagement associatif doit répondre aux critères suivants :

- Faire preuve d'un comportement professionnel ;
- Respecter les missions, valeurs et motivations de l'association ;
- Connaître le fonctionnement de la structure associative ;
- Savoir demander des explications ou de l'aide en cas de besoin ;
- Respecter la charte et le [règlement intérieur de l'association](#).

**Zoom** : Au-delà d'un engagement associatif, il est possible de créer votre association. A cette fin, LegalPlace vous propose de [créer votre association en ligne](#). Il vous suffit de remplir un formulaire adapté à votre situation, et nos formalistes traitent votre dossier dans les plus brefs délais.

## Quels sont les moyens pour s'engager dans une association?

Conformément à l'[article 11 § 1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales](#), toute personne est libre d'adhérer ou non à une association de son choix. Il existe plusieurs moyens de s'engager dans une association : en tant que salarié, adhérent ou bénévole.

## Travailler dans une association

Une association ne recrute pas que des bénévoles. Elle recrute également **des salariés**, si besoin.

A l'instar d'un recrutement dans une entreprise, le salarié dépose sa candidature. Ensuite, il signe un contrat de travail si celle-ci est retenue.

[Travailler dans une association](#) permet de bénéficier des mêmes avantages qu'un travail en entreprise.

Cependant, être salarié d'une association permet également de :

- Donner un sens à son travail en travaillant en accord avec ses convictions ;
- Évoluer dans une structure à taille humaine ;
- Aménager ses horaires de travail ;
- Développer des compétences sociales, polyvalentes, etc.

**Bon à savoir** : nombreuses sont les associations qui possèdent un site internet sur lequel il est possible de postuler pour les offres de mise en ligne. Des offres peuvent également être disponibles sur le [site du gouvernement pour les associations](#).

## Adhérer à une association

Il est possible pour toute personne d'**adhérer librement** à une association. Ce sont les **statuts** de l'association qui prévoient les conditions de l'adhésion. En l'absence de clause spécifique, il est interdit de refuser un adhérent.

En devenant adhérent, vous pouvez :

- Participer au fonctionnement et aux décisions et manifestations de l'association ;
- Bénéficier des avantages offerts par les partenaires : formations , échanges, etc.

**Attention** : malgré le fait que toute personne puisse librement adhérer à une association, certaines personnes peuvent être privées d'adhérer à certaines associations. C'est le cas des militaires pour les associations à caractère politique ou professionnel en raison des contraintes inhérentes à l'exercice de leur mission par les forces armées.

## Devenir bénévole dans une association

Afin de s'engager dans une association, il est également possible de devenir **bénévole**.

Selon le Conseil économique social et environnemental, une bénévole est une personne qui s'engage librement pour accomplir une activité non salariée pour autrui en **dehors de son temps professionnel et familial**.

De ce fait, être bénévole dans une association n'engendre aucun contrat ni aucune rémunération, à la différence [du salariat](#).

Les avantages octroyés par une activité bénévole sont les suivants:

- Défendre et soutenir une bonne cause ;
- Aider les autres ;
- Rencontrer des personnes et développer des compétences ;
- Des horaires flexibles permettant d'accomplir l'activité selon ses disponibilités, etc.

**A noter** : il est tout à fait possible de cumuler un emploi salarié dans une entreprise et une activité de bénévole au sein d'une association.

## Comment les associations choisissent-elles leurs membres?

Toute personne est libre d'adhérer à une association. La personne doit être **juridiquement capable** et exprimer son **consentement**. Les statuts de l'association peuvent prévoir des conditions qui réglementent et conditionnent cet engagement associatif.

En l'absence de condition de ce type, une association ne peut pas, en principe, refuser une adhésion.

Puisque le contrat d'association est soumis au principe de **liberté contractuelle** les statuts peuvent assujettir l'adhésion à certaines conditions telles que :

- Des conditions liées à l'objet du groupement ;
- Le paiement d'une cotisation ;
- La présentation de la candidature par une ou plusieurs personnes ayant déjà la

qualité de membres ;

- La soumission à un agrément discrétionnaire.

**Attention** : toutefois le principe de liberté statutaire peut être limité. En effet, les clauses sont illicites si elles sont discriminatoires (fondées sur le sexe, l'origine raciale, l'orientation politique, etc) ou ont pour objet ou effet de fausser le jeu de la concurrence sur un marché.

## Comment les associations recrutent-elles leurs salariés?

La [gestion d'une association](#) peut amener à devoir embaucher un salarié, le processus ressemble à un recrutement en entreprise. L'association poste une offre d'emploi et le candidat postule.

### Les étapes de recrutement pour l'association

Une association en recherche de salariés doit respecter la procédure ci-après :

1. Définir précisément les besoins de l'association, le [contrat de travail](#) et le profil recherché ;
2. Rédiger clairement l'annonce du poste à pourvoir : elle doit mentionner toutes les caractéristiques du travail et une [lettre de motivation](#) peut être demandée au candidat ;
3. Préparer l'entretien après la sélection du candidat : les questions à poser, les justificatifs à fournir, etc. ;
4. Si besoin, recourir à une aide au recrutement.

### Le choix du candidat

A l'instar d'un candidat pour un emploi salarié dans une entreprise, le candidat souhaitant être employé par une association doit :

- Témoigner de l'intérêt pour les missions à effectuer et pour le poste proposé ;
- Etre convaincant lors de l'entretien.

A la suite de l'entretien, l'employeur choisit la personne la plus apte à intégrer et aider l'organisme.

**A noter** : le recherche de bénévoles est beaucoup plus simple car, contrairement au

recrutement d'un salarié, il n'y a pas d'enjeux pécuniaires.

## FAQ

### **Comment s'engager dans une association ?**

Il existe plusieurs moyens pour s'engager dans une association. Il est possible d'y travailler, de devenir membre ou encore d'être bénévole. Travailler dans une association nécessite d'avoir un contrat de travail. Pour devenir membre, le candidat devra remplir un formulaire d'adhésion et avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association. Souvent une cotisation est également demandée. Enfin, un bénévole participe aux actions d'une association volontairement et sur son temps libre.

### **Quelle est la différence entre un membre et un bénévole?**

Un membre d'une association est un adhérent. Pour ce faire, il a souscrit une adhésion à l'association et il est généralement tenu de verser une cotisation. Cela lui permet de participer et de voter aux assemblées générales. A l'inverse, un bénévole donne son temps à une association en participant aux actions selon ses disponibilités.

### **Qu'est-ce qu'une association loi 1901?**

La loi 1901 régit les associations à but non lucratif. Une association loi 1901 est donc une convention par laquelle plusieurs personnes partagent de manière permanente des connaissances ou une activité, sans avoir pour but de générer des bénéfices.